



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/25
10 novembre 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quinzième réunion
Montréal, 4 - 8 décembre 2024
Point 8(c) de l'ordre du jour provisoire¹

**PLAN D'ACTIVITÉS GÉNÉRAL DU FONDS MULTILATÉRAL
POUR LA PÉRIODE 2025–2027**

Introduction

1. Le présent document comprend le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2025–2027, ainsi que les plans d'activités pour 2025–2027 des agences bilatérales², du PNUD³, du PNUE⁴, de l'ONUDI⁵ et de la Banque mondiale⁶, soumis à la 95^e réunion⁷.

2. Le plan d'activités général présente le plan de répartition des ressources pour les trois prochaines années. Le plan devrait aboutir à la poursuite de la mise en œuvre des activités d'élimination des HCFC, notamment les volets liés au rendement énergétique conformément à la décision 89/6, à la mise en œuvre des activités de réduction progressive des HFC, à la poursuite de la mise en œuvre des activités de contrôle des émissions de HFC-23, à des projets portant sur le rendement énergétique conformément aux décisions 91/65 et 94/60, à la préparation de projets pour les inventaires nationaux des stocks de déchets de substances réglementées conformément à la décision 91/66 et à la poursuite de la mise en œuvre des autres activités courantes liées à la gestion des projets déroulés dans le cadre du Protocole de Montréal.

3. Le présent document comprend les sections suivantes :

- I. Répartition des ressources dans le plan d'activités pour la période 2025–2027
- II. Observations du Secrétariat

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/1.

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/26.

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/27.

⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/28.

⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/29.

⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/30.

⁷ La base de données du plan d'activités général figure sur le portail de la 95^e réunion sur le site web du Fonds multilatéral, sous forme de tableur au format Microsoft Excel.

- III. Ajustements du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2025–2027
- IV. Autres questions d'orientation
- V. Recommandation

I. Répartition des ressources dans le plan d'activités pour la période 2025–2027

4. Le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution ont entrepris leurs efforts de collaboration sur la planification des activités du Fonds multilatéral pour 2025–2027 le 11 septembre 2024, lorsque les tableaux initiaux du plan d'activités ont été soumis⁸. Par la suite, les agences bilatérales et d'exécution ont révisé leurs tableaux pour le plan d'activités avant de les représenter, avec des parties descriptives. La valeur totale du plan d'activités rectifié pour 2025–2027 figure dans le tableau 1.

5. Le tableau 1 présente, par année, la valeur des activités incluses dans le plan d'activités pour la période 2025–2027. Lors de leur trente-cinquième réunion, les Parties au Protocole de Montréal ont adopté pour la période triennale 2024–2026 du Fonds multilatéral un budget de 965 000 000 \$ US⁹, avec un budget annuel de 321 666 667 \$ US pour chacune des trois années.

Tableau 1. Répartition des ressources dans le plan d'activités pour la période 2025–2027 (\$ US)* – conformément à la soumission

Description	2025	2026	2027	Total (2025–2027)	Total après 2027
Activités liées aux HCFC					
Plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) approuvés	54 603 223	67 960 613	20 630 323	143 194 159	42 486 677
Plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEH), phase III – préparation de projet (PRP)	321 000	0	0	321 000	0
PGEH, phase III	0	0	23 540 000	23 540 000	23 540 000
PGEH, phase II – PRP	110 900	0	0	110 900	0
PGEH, phase II	1 913 851	2 089 946	2 614 301	6 618 098	4 280 372
PGEH, phase III – PRP	318 340	42 800	0	361 140	0
PGEH, phase III	9 221 502	6 720 339	32 042 872	47 984 713	21 060 383
PGEH, phase IV	0	3 691 000	5 537 000	9 228 000	0
PGEH – rendement énergétique (décision 89/6)	3 469 409	558 112	76 000	4 103 521	0
Vérification des PGEH	588 600	588 600	588 600	1 765 800	0
Sous-total des activités liées aux HCFC	70 546 825	81 651 410	85 029 096	237 227 332	91 367 431
Activités liées aux HFC					
Plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP) approuvés	10 127 716	6 689 529	12 407 090	29 224 335	5 735 507
Contrôle des émissions de HFC-23 approuvé	626 900	572 433	552 371	1 751 704	1 571 509
Activités de facilitation de la réduction progressive des HFC	428 000	0	0	428 000	0
Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC pour le secteur de la production (KIPP), phase I – PRP	321 000	0	0	321 000	0
KIP, phase I – PRP	3 110 521	926 893	100 000	4 137 413	0
KIP, phase I	24 833 838	16 982 489	54 995 885	96 812 212	41 111 255

⁸ La valeur totale du plan d'activités initial pour la période 2025–2027 s'élevait à 494,88 millions de \$ US et le total après 2027 s'élevait à 119,53 millions de \$ US.

⁹ Décision XXXV/1.

Description	2025	2026	2027	Total (2025–2027)	Total après 2027
KIP, phase I – investissement	0	339 000	0	339 000	0
Investissement lié aux HFC – PRP	85 600	0	0	85 600	0
Investissement lié aux HFC	0	96 000	0	96 000	0
Démonstration liée aux HFC	650 000	0	0	650 000	0
Investissement lié au HFC-23	0	8 000 000	0	8 000 000	0
Assistance technique liée aux HFC	876 000	0	0	876 000	0
Sous-total des activités liées aux HFC	41 059 575	33 606 344	68 055 346	142 721 264	48 418 271
Autres activités					
Rendement énergétique (décision 94/60)	2 354 000	4 928 215	0	7 282 215	0
Projet pilote portant sur le rendement énergétique – démonstration (décision 91/65)	5 370 000	0	0	5 370 000	0
Projet pilote portant sur le rendement énergétique – investissement (décision 91/65)	2 380 000	0	0	2 380 000	0
Inventaires nationaux des stocks de déchets de substances réglementées – PRP (décision 91/66)	3 645 647	0	0	3 645 647	0
Sous-total des autres activités	13 749 647	4 928 215	0	18 677 862	0
Activités courantes					
Renforcement des institutions	5 718 152	22 008 918	17 275 016	45 002 085	0
Programme d'aide à la conformité	12 113 777	12 310 330	12 679 640	37 103 747	0
Coûts de base	6 641 293	6 083 582	6 126 167	18 851 043	0
Coûts associés au Secrétariat, au Comité exécutif et aux activités de surveillance et d'évaluation, moins la contrepartie canadienne	8 246 543	7 930 673	7 999 726	24 176 942	0
Trésorier	500 000	500 000	500 000	1 500 000	0
Total partiel des activités courantes	33 219 765	48 833 503	44 580 549	126 633 817	0
Total	158 575 812	169 019 472	197 664 991	525 260 274	139 785 702
Budget indicatif**	321 666 667	321 666 667	321 666 667	965 000 000	
Écart	(163 090 855)	(152 647 195)	(124 001 676)	(439 739 726)	

* Coûts d'appui d'agence inclus, le cas échéant.

** D'après le niveau de reconstitution pour 2024–2026, conformément à la décision XXXV/1.

II. Observations du Secrétariat

II.1 Activités liées aux HCFC

Phase III du PGEPH

6. Un montant total de 47,08 millions de \$ US est prévu pour la phase III du PGEPH d'un pays, dont 23,54 millions de \$ US pour la période 2025–2027 et 23,54 millions de \$ US pour la période après 2027. Un total de 321 000 \$ US est également inclus dans le plan d'activités pour la préparation de projet au titre de la phase III du PGEPH de ce pays en 2025.

Phase II des PGEH

7. Le niveau total de financement au titre de la phase II des PGEH de 14 pays à faible volume de consommation (PFV), afin de respecter l'objectif de réduction de 10 pour cent par rapport à la valeur de référence des HCFC, s'élève à 5,16 millions de \$ US, dont 2,7 millions de \$ US pour la période 2025–2027 et 2,45 millions de \$ US pour la période après 2027.

8. Le niveau total de financement au titre de la phase II des PGEH de cinq pays autres que les pays PFV s'élève à 5,74 millions de \$ US (dont 3,92 millions de \$ US pour 2025–2027 et 1,83 million de \$ US pour la période après 2027).

9. Un total de 110 900 \$ US est inclus dans le plan d'activités pour la préparation de projet au titre de la phase II des PGEH de trois pays pour 2025.

Phase III des PGEH

10. Le niveau total de financement au titre de la phase III des PGEH de six pays PFV, visant à respecter l'objectif de réduction de 10 pour cent par rapport à la valeur de référence des HCFC, s'élève à 2,29 millions de \$ US, dont 1,89 million de \$ US pour la période 2025–2027 et 403 411 \$ US pour la période après 2027.

11. Le niveau total de financement au titre de la phase III des PGEH de 18 pays autres que les pays PFV s'élève à 66,76 millions de \$ US (dont 46,1 millions de \$ US pour 2025–2027 et 20,66 millions de \$ US pour la période après 2027).

12. Un total de 361 140 \$ US est inclus dans le plan d'activités pour la préparation de projet au titre de la phase III des PGEH de sept pays pour 2025–2027.

Phase IV des PGEH

13. Un total de 9,23 millions de \$ US est prévu au titre de la phase IV du PGEH d'un pays pour 2025–2027. Une préparation de projet a été soumise à la 95^e réunion pour cette activité.

Rendement énergétique pour les pays PFV (décision 89/6)¹⁰

14. Un montant total de 4,1 millions de \$ US est inclus dans le plan d'activités pour des activités liées au rendement énergétique dans 38 pays PFV pour la période 2025–2027.

Vérification des PGEH

15. Le Secrétariat a prévu un montant de 588 600 \$ US par an pour les rapports de vérification¹¹, en se basant sur la préparation de 18 rapports, d'un coût de 32 700 \$ US chacun (1,77 million de \$ US pour 2025–2027).

II.2 Activités liées aux HFC

Activités de facilitation

16. Les activités liées aux HFC comprennent des activités de facilitation d'un montant de 428 000 \$ US en 2025 pour deux pays. Le gouvernement de chacun de ces deux pays a soumis la lettre requise indiquant leur intention de faire de leur mieux pour ratifier l'Amendement de Kigali dès que possible, conformément à la décision 79/46 d) i).

Préparation de projet pour la phase I d'un KIPP

¹⁰ La décision 89/6 autorise les agences bilatérales et d'exécution, lors de la soumission de phases existantes et à venir des PGEH pour les pays PFV, à inclure le financement associé au besoin d'introduction de solutions de remplacement des HCFC présentant un potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul et de maintien du rendement énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération.

¹¹ La décision 61/46 c) exige des rapports de vérification pour un échantillon correspondant à 20 pour cent des pays PFV dont le PGEH a été approuvé.

17. Un total de 321 000 \$ US est inclus dans le plan d'activités pour la préparation de projet au titre de la phase I du KIPP d'un pays en 2025.

Préparation de projet pour la phase I des KIP

18. Un total de 4,14 millions de \$ US est inclus dans le plan d'activités pour la préparation de projet au titre de la phase I des KIP de 25 pays en 2025–2027.

19. Sur les 25 pays pour lesquels de la préparation de projet a été incluse au titre de la phase I du KIP (17 pays pour le groupe 1 et huit pour le groupe 2), 20 pays n'ont pas encore ratifié l'Amendement de Kigali mais ont remis la lettre requise de leur gouvernement respectif indiquant leur intention de faire tous les efforts possibles pour ratifier l'Amendement de Kigali.

Phase I des KIP

20. Un montant total de 137,92 millions de \$ US est inclus dans le plan d'activités pour la phase I des KIP¹² de 74 pays et une région (Pays insulaires du Pacifique) (dont 96,81 millions de \$ US pour la période 2025–2027 et 41,11 millions de \$ US pour la période après 2027). En outre, le plan d'activités comprend également des projets d'investissement au titre du KIP d'un pays, d'un montant de 339 000 \$ US en 2026. Tous ces pays ont ratifié l'Amendement de Kigali.

Préparation de projet et investissements liés au HFC

21. Un total de 96 000 \$ US est inclus dans le plan d'activités pour un projet d'investissement lié aux HFC pour un pays en 2026. La préparation de projet pour cette activité, qui s'élève à 85 600 \$ US, est incluse dans le plan d'activités de 2025. Ce pays a ratifié l'Amendement de Kigali.

Démonstration liée aux HFC

22. Le plan d'activités comprend également un projet de démonstration lié aux HFC pour un pays, d'un montant de 650 000 \$ US, en 2025. La préparation de projet pour ce projet a été approuvée à la 93^e réunion.

Investissement lié au HFC-23

23. Le plan d'activités comprend un projet d'investissement portant sur le contrôle des émissions de HFC-23 pour un pays en 2026, d'un montant de 8 millions de \$ US.

Assistance technique liée aux HFC

24. Le plan d'activités inclut un projet mondial d'assistance technique pour les HFC, intitulé « Jumelage des administrateurs des Bureaux de l'ozone et des décideurs nationaux en matière d'énergie en vue de soutenir les objectifs de l'Amendement de Kigali », pour un montant de 678 000 \$ US en 2025. La phase I de ce projet a été approuvée à la 91^e réunion.

25. Le plan d'activités comprend aussi en 2025 une activité régionale d'un montant de 198 000 \$ US, visant à aider des pays d'Europe et d'Asie centrale (Albanie, Arménie, République de Moldova, Macédoine du Nord et Turkménistan) à renforcer leurs stratégies nationales en matière de rendement énergétique, de gestion du cycle de vie et d'application de la loi et des réglementations. Actuellement, aucune fenêtre de financement n'est prévue pour de tels projets d'assistance technique. Le Secrétariat aimerait demander au Comité exécutif si cette activité doit être réintégrée dans le plan d'activités pour 2025–2027.

¹² Il n'est possible d'inclure de tels plans dans le plan d'activités des KIP que pour les pays ayant ratifié l'Amendement de Kigali (décision 84/46 g)).

II.3 Autres activités

Projets pilotes sur le rendement énergétique (décision 91/65)¹³

26. Un total de 7,75 millions de \$ US est inclus dans le plan d'activités au titre de la fenêtre de financement pour les projets pilotes portant sur le rendement énergétique pour 2025 (dont 5,37 millions de \$ US pour des projets de démonstration et 2,38 millions de \$ US pour des projets d'investissement) pour 14 pays et un projet mondial visant à « faire la démonstration d'outils numériques de surveillance et de gestion pour améliorer le rendement énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs de la réfrigération des locaux et de la chaîne du froid en Colombie, au Liban et à Trinité-et-Tobago ». La préparation de projet pour le projet mondial a été approuvée à la 94^e réunion. Un projet pour un pays a été soumis à la 95^e réunion ; il a donc été retiré du plan d'activités.

Rendement énergétique (décision 94/60)¹⁴

27. Un montant total de 7,28 millions de \$ US est inclus dans le plan d'activités pour 2025–2027 pour cinq pays au titre de la fenêtre de financement dédiée au rendement énergétique, conformément à la décision 94/60. Un projet pour un pays a été soumis à la 95^e réunion ; il a donc été retiré du plan d'activités.

Préparation de projet pour les inventaires nationaux des stocks de déchets de substances réglementées (décision 91/66)¹⁵

28. Un montant total de 3,65 millions de \$ US est inclus dans le plan d'activités pour la préparation de projet pour les inventaires nationaux des stocks de déchets de substances réglementées de 38 pays pour 2025.

III. Ajustements du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2025–2027

29. Les ajustements du plan d'activités général pour la période 2025–2027 s'appuient sur les décisions correspondantes du Comité exécutif. Lors de son examen du plan d'activités révisé des agences bilatérales et d'exécution pour la période 2025–2027, le Secrétariat a constaté que les ajustements ci-après n'avaient pas été intégrés :

Tableau 2. Ajustements du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2025–2027 (\$ US)* – conformément à la proposition du Secrétariat

Ajustement	2025–2027	Après 2027
Valeur des accords pluriannuels reflétant les montants réels approuvés en vertu des accords d'après la soumission à la 95 ^e réunion	506 815	108 983
Rendement énergétique pour les pays PFV conformément à la décision 89/6 ou d'après la soumission à la 95 ^e réunion	(140 415)	0

¹³ Lors de la 91^e réunion, le Comité exécutif a créé une fenêtre de financement pour des projets pilotes à hauteur de 20 millions de \$ US, avec la possibilité d'augmenter son montant lors d'une prochaine réunion, afin de maintenir et/ou d'améliorer le rendement énergétique dans le contexte de la réduction progressive des HFC, comme indiqué dans la décision XXVIII/2.

¹⁴ À la 94^e réunion, le Comité exécutif a créé une fenêtre de financement visant à améliorer le rendement énergétique durant la réduction progressive des HFC dans la fabrication des réfrigérateurs domestiques, des présentoirs réfrigérés commerciaux, des congélateurs coffres commerciaux, des climatiseurs résidentiels et des climatiseurs commerciaux, pour une période initiale de trois ans et un montant de 100 millions de \$ US.

¹⁵ Le Comité exécutif a créé une fenêtre de financement et défini des critères pour la préparation d'inventaires nationaux des stocks de substances réglementées usagées ou indésirables et d'un plan pour la collecte, le transport et l'élimination de ces substances.

Ajustement	2025–2027	Après 2027
Valeur des accords pluriannuels reflétant les montants réels approuvés en vertu des accords d'après la soumission à la 95 ^e réunion	506 815	108 983
Valeur de la phase I des KIP reflétant les projets d'accord d'après la soumission à la 95 ^e réunion	(80 315)	0
Secteur de l'entretien pour la phase I des KIP conformément à la décision 92/37	(158 949)	(128 500)
Projet pilote portant sur le rendement énergétique selon la décision 91/65 d'après la soumission à la 95 ^e réunion	(500 000)	0
Rendement énergétique selon la décision 94/60 d'après la soumission à la 95 ^e réunion	(648 215)	0
Préparation pour les inventaires nationaux des stocks de déchets de substances réglementées d'après la soumission à la 95 ^e réunion	(299 400)	0
Assistance technique (appui régional pour renforcer les stratégies nationales en matière de rendement énergétique, de gestion du cycle de vie et d'application de la loi et des réglementations)	(198 000)	0

* Coûts d'appui d'agence inclus, le cas échéant.

30. Le tableau 3 présente les résultats des ajustements proposés par le Secrétariat au plan d'activités général pour 2025–2027.

Tableau 3. Répartition des ressources ajustée pour le plan d'activités sur la période 2025–2027 (\$ US)*

Description	2025	2026	2027	Total (2025–2027)	Total après 2027
Activités liées aux HCFC					
PGEH approuvés	55 205 371	67 960 613	20 630 323	143 796 307	42 486 677
PGEH, phase III – PRP	321 000	0	0	321 000	0
PGEH, phase III	0	0	23 540 000	23 540 000	23 540 000
PGEH, phase II – PRP	110 900	0	0	110 900	0
PGEH, phase II	1 913 851	2 089 946	2 614 301	6 618 098	4 280 372
PGEH, phase III – PRP	318 340	42 800	0	361 140	0
PGEH, phase III	9 221 502	6 720 339	32 042 872	47 984 713	21 060 383
PGEH, phase IV	0	3 691 000	5 537 000	9 228 000	0
PGEH – rendement énergétique (décision 89/6)	3 328 995	558 112	76 000	3 963 107	0
Vérification des PGEH	588 600	588 600	588 600	1 765 800	0
Sous-total des activités liées aux HCFC	71 008 559	81 651 410	85 029 096	237 689 065	91 367 431
Activités liées aux HFC					
KIP approuvés	10 127 716	6 689 529	12 407 090	29 224 335	5 735 507
Contrôle des émissions de HFC-23 approuvé	519 900	584 100	552 371	1 656 371	1 680 492
Activités de facilitation de la réduction progressive des HFC	428 000	0	0	428 000	0
KIPP, phase I – PRP	321 000	0	0	321 000	0
KIP, phase I – PRP	3 110 521	926 893	100 000	4 137 413	0
KIP, phase I	24 739 456	16 866 660	54 966 832	96 572 948	40 982 755
KIP, phase I – investissement	0	339 000	0	339 000	0
Investissement lié aux HFC – PRP	85 600	0	0	85 600	0
Investissement lié aux HFC	0	96 000	0	96 000	0
Démonstration liée aux HFC	650 000	0	0	650 000	0
Investissement lié au HFC-23	0	8 000 000	0	8 000 000	0
Assistance technique liée aux HFC	678 000	0	0	678 000	0
Sous-total des activités liées aux HFC	40 660 193	33 502 181	68 026 293	142 188 667	48 398 754
Autres activités					
Rendement énergétique (décision 94/60)	2 354 000	4 280 000	0	6 634 000	0

Description	2025	2026	2027	Total (2025–2027)	Total après 2027
Projet pilote portant sur le rendement énergétique – démonstration (décision 91/65)	5 370 000	0	0	5 370 000	0
Projet pilote portant sur le rendement énergétique – investissement (décision 91/65)	1 880 000	0	0	1 880 000	0
Inventaires nationaux des stocks de déchets de substances réglementées – PRP (décision 91/66)	3 346 247	0	0	3 346 247	0
Sous-total des autres activités	12 950 247	4 280 000	0	17 230 247	0
Activités courantes					
Renforcement des institutions	5 898 152	22 008 918	17 095 016	45 002 085	0
Programme d'aide à la conformité	12 113 777	12 310 330	12 679 640	37 103 747	0
Coûts de base	6 641 293	6 083 582	6 126 167	18 851 043	0
Coûts associés au Secrétariat, au Comité exécutif et aux activités de surveillance et d'évaluation, moins la contrepartie canadienne	8 246 543	7 930 673	7 999 726	24 176 942	0
Trésorier	500 000	500 000	500 000	1 500 000	0
Total partiel des activités courantes	33 399 765	48 833 503	44 400 549	126 633 817	0
Total	158 018 763	168 267 095	197 455 938	523 741 796	139 766 185
Budget indicatif**	321 666 667	321 666 667	321 666 667	965 000 000	
Écart	(163 647 904)	(153 399 572)	(124 210 729)	(441 258 204)	

* Coûts d'appui d'agence inclus, le cas échéant.

** D'après le niveau de reconstitution pour 2024–2026, conformément à la décision XXXV/1.

IV. Autres questions d'orientation

Budget

31. Après les ajustements, la valeur des activités dans le plan d'activités est inférieure de 441,26 millions de \$ US au budget indicatif global pour la période triennale 2025–2027, en supposant un budget annuel de 321,67 millions de \$ US pour 2027, autrement dit au même niveau que la reconstitution pour la période 2024–2026.

32. Il faut par ailleurs souligner que les délibérations concernant certaines questions d'orientation liées au financement, notamment les lignes directrices sur les coûts de la réduction progressive des HFC, se poursuivront à la 95^e réunion. L'adoption des lignes directrices sur le financement des coûts dans les secteurs de la fabrication et d'autres discussions en cours au Comité exécutif sur les orientations, les décisions récentes prises à la trente-sixième réunion des Parties¹⁶ et le renforcement de la capacité des institutions du Fonds multilatéral, notamment celle des services nationaux de l'ozone, pourraient amener les agences à soumettre d'autres projets à partir de 2025. Les décisions relatives à toutes les questions débattues à la 95^e réunion pourraient avoir une incidence sur la valeur des plans d'activités par rapport aux niveaux soumis pour la période 2025–2027.

Activités soumises à la 95^e réunion

33. Les activités figurant dans les plans d'activités de 2024 des agences bilatérales et d'exécution mais non soumises à la 95^e réunion ont déjà été intégrées au plan d'activités pour 2025–2027. En outre, les

¹⁶ 28 octobre - 1er novembre 2024, Bangkok, Thaïlande.

activités et projets soumis à la 95^e réunion mais reportés après examen par le Secrétariat sont inclus dans le plan d'activités pour 2025–2027.

Autres ajustements après la 95^e réunion

34. Le plan d'activités pour 2025–2027 pourrait être encore ajusté en fonction des niveaux de financement des nouvelles phases des PGEH et des KIP qui seront approuvées en principe lors de la 95^e réunion. Le Comité exécutif pourrait souhaiter ajuster le plan d'activités pour 2025–2027 en fonction du niveau des financements des PGEH et des KIP approuvés en principe à la 95^e réunion.

Projets pilotes portant sur le rendement énergétique (décision 91/65)

35. Le plan d'activités ajusté comprend 7 250 000 \$ US pour 2025 pour 13 pays et une région mondiale. Compte tenu des approbations qui ont eu lieu à la 92^e, à la 93^e et à la 94^e réunions pour un montant de 5 976 489 \$ US, des soumissions à la 95^e réunion de 11 633 585 \$ US et de la valeur totale figurant dans le plan d'activités pour 2025–2027 s'élevant à 7 250 000 \$ US, on estime que la fenêtre de financement pour les projets pilotes portant sur le rendement énergétique sera dépassée de 4 860 074 \$ US ; toutefois, la valeur exacte des soldes restants au titre de cette fenêtre de financement sera disponible après la 95^e réunion¹⁷.

36. La décision 94/60 d) implique également que les projets d'investissement liés au rendement énergétique, y compris ceux déroulés dans le cadre de la décision 91/65, doivent être examinés au titre de la décision 94/60.

37. Le Secrétariat fournira une mise à jour sur ce sujet dans le cadre de la mise à jour sur l'état de la mise en œuvre du plan d'activités général pour la période 2025–2027 du Fonds multilatéral qui sera présentée à la 96^e réunion.

Rendement énergétique (décision 94/60)

38. Le plan d'activités ajusté comprend des projets rentrant dans le cadre de la fenêtre de financement dédiée au rendement énergétique conformément à la décision 94/60 pour un montant de 6 634 000 \$ US pour quatre pays. Les agences d'exécution ont indiqué qu'elles étaient encore en train de discuter de projets pouvant être potentiellement inclus dans les prochains plans d'activités.

Assistance technique liée aux HFC

39. Le plan d'activités de la République tchèque comprend une activité régionale d'un montant de 198 000 \$ US, visant à aider des pays d'Europe et d'Asie centrale (Albanie, Arménie, Macédoine du Nord, République de Moldova et Turkménistan) à renforcer leurs stratégies nationales en matière de rendement énergétique, de gestion du cycle de vie et d'application de la loi et des réglementations. L'objectif de ce projet régional est de compléter les activités menées dans le cadre des projets nationaux, notamment les projets sur le rendement énergétique au titre des PGEH et des KIP, et les projets préparant aux inventaires nationaux des stocks de substances réglementées indésirables. Plusieurs pays ont approuvé des projets (par exemple dans le cadre de leur KIP), notamment en lien avec les inventaires nationaux des stocks de substances réglementées indésirables, tandis que d'autres sont encore en train de les préparer. Le projet proposé vise à éviter tout chevauchement avec les activités nationales approuvées et se focalise exclusivement sur les aspects régionaux pertinents pour l'élaboration d'une analyse comparative concernant le rendement énergétique, d'un étiquetage et de normes minimales de performance énergétique (NMPE) au niveau national, ainsi que l'infrastructure régionale pour les stratégies de régénération, de ré-utilisation et d'élimination des substances réglementées. Il évitera aux pays de

¹⁷ La fenêtre de financement au titre de la décision 91/65 se terminera à la 96^e réunion en 2025.

rassembler chacun à leur niveau des renseignements à l'échelle régionale telles que les meilleures technologies à disposition en termes de rendement énergétique (renseignements nécessaires pour l'analyse comparative, l'étiquetage et les NMPE), les pays possédant déjà des usines de régénération et de destruction, y compris les coûts et services proposés (renseignements nécessaires pour les scénarios de plan d'action) et les pays autorisant l'importation/le transit de substances réglementées (renseignements nécessaires pour les scénarios de plan d'action). Ainsi, le projet proposé devrait compléter les projets en cours et réduire les coûts globaux.

40. La totalité des cinq pays a déjà reçu un financement pour la préparation de leurs inventaires nationaux des stocks de déchets de substances réglementées conformément à la décision 91/66. Cependant, ce projet régional fournit une vue d'ensemble des installations de régénération/destruction existant dans les pays d'Europe et d'Asie centrale et capables de traiter les substances réglementées provenant des pays visés à l'article 5, de la législation et des critères applicables au commerce de transit et transfrontalier, ainsi que des technologies, des conditions contractuelles et des coûts. Les pays d'Europe et d'Asie centrale ont besoin de ce genre de renseignements régionaux pour préparer leurs plans d'action nationaux, et il y aurait une duplication inutile des efforts si chaque pays collectait séparément ces informations.

41. L'étude sur documents régionale menée sur le rendement énergétique des équipements de réfrigération, de climatisation et les pompes à chaleur fournirait une vue d'ensemble des équipements disponibles dans le commerce sur le marché des pays d'Europe et d'Asie centrale ainsi que les meilleures technologies à disposition avec leurs coûts, leur pénétration sur le marché, la disponibilité d'un service après-vente, entre autres choses. Les pays d'Europe et d'Asie centrale ont besoin de ces renseignements régionaux pour établir une analyse comparative et définir des NMPE nationales. Il y aurait une duplication inutile des efforts si chaque pays collectait séparément ces informations. Sur les cinq pays, seul le Turkménistan a reçu un financement pour un projet pilote sur le rendement énergétique conformément à la décision 91/65.

42. De plus, le projet régional fournit également une évaluation des approches et des meilleures pratiques pour lutter contre le commerce illicite des substances réglementées sur les places de marché en ligne dans les pays d'Europe et d'Asie Centrale, et de la faisabilité de l'utilisation de l'intelligence artificielle afin de cribler régulièrement et de manière systématique les places de marché en ligne à la recherche d'offres illégales de substances réglementées, éventuellement en envoyant des notifications automatiques aux agents du Protocole de Montréal et des propriétaires des places de marché en ligne. Il se pourrait que l'intelligence artificielle soit capable de détecter des offres illégales sur différentes plateformes et dans différentes langues, en analysant les dates, les prix, le type, la quantité et la qualité des substances proposées, le nom des sociétés, l'étiquetage, le conditionnement, les photographies, le pays d'origine, le pays de destination, les conditions de livraison, les conditions contractuelles, les coordonnées de contact, entre autres choses. L'intelligence artificielle pourrait comparer les données historiques, produire des statistiques et une analyse des tendances, et envoyer des notifications automatisées aux agents du Protocole de Montréal et éventuellement aux propriétaires de la place de marché en ligne, en y incluant des captures d'écran et une liste des infractions. L'activité évaluera également les options juridiques permettant de forcer les plateformes en ligne à retirer ces offres illégales. Un tel outil de surveillance automatique profiterait aux pays d'Europe et d'Asie centrale et à d'autres régions.

43. Actuellement, aucune fenêtre de financement n'est prévue pour de tels projets d'assistance technique. Le Secrétariat aimerait demander au Comité exécutif si cette activité doit être réintégrée dans le plan d'activités pour 2025–2027.

V. Recommandation

44. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2025–2027

figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/25 ;

- (b) Décider :
 - (i) D'ajuster le plan d'activités conformément à la proposition du Secrétariat dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/25 ;
 - (ii) D'ajuster encore le plan d'activités :
 - a. En ajoutant au plan d'activités de 2025 les projets et activités qui avaient été reportés à la 95^e réunion ;
 - b. En tenant compte des valeurs approuvées en principe lors de la 95^e réunion pour les nouveaux plans de gestion de l'élimination des HCFC et les nouveaux plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC ;
- (c) Envisager de réintégrer l'activité régionale visant à proposer un « appui régional à destination des pays d'Europe et d'Asie centrale afin d'améliorer leurs stratégies nationales en matière de rendement énergétique, de gestion du cycle de vie et d'application de la loi et des réglementations » pour la République tchèque ; et
- (d) D'approuver le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2025–2027, tel qu'il a été ajusté par le Secrétariat [et le Comité exécutif], en tenant compte des décisions pertinentes prises lors de la 95^e réunion, tout en notant que cette approbation ne constitue pas une approbation des projets qui y sont recensés ni de leurs niveaux de financement ou des quantités visées.